

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX DE
LA COMMISSION DE GESTION 2014

ET

DETERMINATION DE LA COMMISSION DE GES-
TION 2014 SUR LES REPONSES DE LA
MUNICIPALITE AUX VŒUX EMIS

N° 5/6.15

RAPPORT GENERAL

Vœu N° 1 – AGCR

Que la Municipalité mentionne les vœux qui ont passé d'un dicastère à l'autre ou qu'elle signale dans quel dicastère ils avaient été déposés par la COGEST.

Réponse

Le nécessaire sera fait dès le rapport de gestion pour l'année 2015. La Municipalité relève toutefois que certains vœux déposés par une sous-commission ne dépendent pas forcément de la direction concernée. La Municipalité expliquera les transferts de dicastères.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Concernant le Dicastère aménagement du territoire et développement durable (ATD2):

Vœu N° 2 – ATD2

Que la Municipalité cherche des moyens et prenne des mesures pour stabiliser et continuer à soutenir ce service autant que possible.

Réponse

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Concernant les Dicastères Patrimoine (PAT) et Finance et Promotion Économique (FIPE)

Vœu N° 3 – PAT et FIPE

Que la Municipalité, dans un souci de clarté, améliore, dans son rapport de gestion, la façon de communiquer les informations nécessaires au suivi de notre vignoble.

Réponse

Le suivi du Vignoble communal est assuré par la Commission d'accompagnement dont le directeur rédige un rapport d'activité à son attention. Lors de la visite au vignoble des commissaires PAT à la gestion, ce rapport leur est commenté. La Municipalité n'est pas expressément tenue de faire figurer le rapport du directeur dans son rapport de gestion.

Toutefois, la Municipalité demandera à la Sàrl "Domaine de la Ville" de produire un rapport de gestion à destination du Conseil communal. Dès lors, la Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT AGCR

Vœu N° 4

Que le montant de subvention extraordinaire pour la culture soit réévalué dans le cadre de la motion Richard Bouvier : *"Pour une politique équitable de subventionnement de la culture"*

Réponse

Le rapport-préavis à la motion Richard Bouvier sera rendu en fin d'année 2015. L'ensemble des subventions sera analysé, y compris celui des subventions extraordinaires.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT FIPE

Pas de nouveau vœu pour 2014

RAPPORT SPSI

Vœu N° 5

Que notre Commune travaille davantage en coopération avec d'autres Communes du district ou ayant des besoins comparables en matière de conception et d'utilisation des logiciels informatiques.

Réponse

La Commune travaille à chaque fois qu'elle le peut en collaboration avec d'autres communes du district. Pour preuve, elle fait partie de plusieurs associations régionales dans le monde des logiciels Open source afin d'optimiser les coûts de développement (QGIS & Mapfish). Nous faisons également partie de l'ASIT-VD qui met à disposition des usagers des données géographiques. Nous assurons également, depuis 4 ans, la présidence de l'Association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRiC), dont un des objectifs est de coordonner la collaboration entre Communes. Dans le courant de l'année dernière, nous avons mené deux projets en commun avec Pully et Lausanne dans le domaine du Système d'Information du Territoire (SIT) où les coûts et les expériences ont été partagés.

La collaboration avec d'autres Communes fait donc partie intégrante de nos réflexions à chaque fois que c'est possible.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Au vu des précisions données par la Municipalité, nous acceptons la réponse.

RAPPORT PAT

Pas de nouveau vœu pour 2014

RAPPORT IEEP

Vœu N° 6

Qu'une action sérieuse et concertée soit organisée et menée par les employés de la voirie en début d'été ou lors du dernier jour d'école pour soutenir l'éducation des jeunes et ainsi diminuer les mauvaises habitudes en matière de déchets sauvages.

Réponse

Des actions seront menées par la voirie avec d'autres services tout au long de l'année pour sensibiliser les jeunes au jeté sauvage. Le vœu est accepté.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 7

Que la Municipalité fasse débarrasser les véhicules encore parkés dans la déchetterie et les transfère à la fourrière de Saint-Prex (voir rapport SPSI).

Réponse

La PRM a ouvert la fourrière intercommunale à Saint-Prex le 1^{er} mai 2015. Les véhicules actuellement stationnés à la fourrière communale à Morges seront transférés dans les meilleurs délais et aucun nouveau véhicule n'y sera plus placé, l'espace de la fourrière communale à Morges reviendra ainsi disponible pour les usages IEEP. Le vœu est accepté.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 8

Que la Municipalité se projette dans le futur énergétique et travaille sur une stratégie à court, moyen et long termes afin de sortir des énergies fossiles.

Réponse

La Ville de Morges, Cité de l'énergie, a élaboré une stratégie énergétique 2011-2016 qu'elle révisera en fonction du programme Energie 2050 de la Confédération. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

RAPPORT JSSL

Vœu N° 9

Que la Municipalité, en collaboration avec le Comité de direction de l'ASIME, mette tout en œuvre pour que le transfert complet, y compris sur le plan salarial, de l'ensemble du personnel de l'ASIME, inclus le Service dentaire scolaire et les Grandes-Roches, se fasse dans les meilleurs délais et au plus tard pour la fin de la législature.

Réponse

La Municipalité souhaite également que l'ASIME puisse engager son propre personnel rapidement. En effet, bien que les traitements du personnel du Service dentaire et des Grandes-Roches apparaissent dans ses comptes, elle n'intervient pas dans la gestion de ces collaborateurs.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 10

Que la Municipalité, en collaboration avec l'ASIME, règle au plus vite les problèmes qui empêchent le transfert à l'ASIME de l'ensemble du personnel qui y est rattaché, y compris les prestations relatives aux traitements, et achève ce transfert au plus tard pour la fin de l'année civile 2015.

Réponse

Même réponse que pour le point N° 9.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

